

Patrimoine arboré privé

Protection et renouvellement du patrimoine arboré privé

Afin de préserver le patrimoine arboré de la commune, la ville de La Baule a défini des mesures réglementaires de protection des arbres pour le domaine privé.

Une autorisation administrative (déclaration préalable) est requise pour certaines coupes et abattages. Elle est nécessaire lorsque la propriété concernée est comprise dans le périmètre de l'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) où dans les secteurs d'Espace Boisé Classé, d'Espace Boisé Remarquable, bois, forêts et parcs.

En dehors de ces périmètres, le seul contrôle s'effectue à travers la délivrance d'un permis de construire, lequel peut prévoir selon les cas, l'obligation de replanter selon les dispositions de l'article 13 du POS.

Les dossiers sont à déposer à la direction de l'urbanisme pour instruction. Ils sont également transmis pour avis du volet paysager à la direction des espaces verts.



Si l'arbre présente un risque imminent, la direction des espaces verts peut autoriser l'abattage, sur avis sanitaire.

Deux cahiers des charges ont été établis afin de définir très précisément (en téléchargement ci-dessous) :

- › Les conditions d'exécution des chantiers à proximité des arbres.
- › Les préconisations techniques pour la plantation d'arbres.

Ces documents servent de référence pour la bonne exécution des travaux effectués en régie ou par des entreprises. Ils sont annexés à tous les marchés publics de travaux sur la commune et au règlement de voirie.

En cas de besoin, le barème estimatif de calcul de la valeur des arbres est également utilisé.

Plan de gestion du patrimoine arboré

Afin de connaître parfaitement le patrimoine Baulois, un recensement des espaces verts a été réalisé en 2007 et 2008, 8 350 arbres ont ainsi été répertoriés.

<https://www.labaule.fr/informations-services/developpement-durable/patrimoine-arbore-prive?>

La direction des espaces verts a mis en place un plan de gestion du patrimoine arboré afin de comptabiliser les débordements de haies et boisements, ainsi qu'un plan pluriannuel de renouvellement des plantations d'arbres d'alignements.

Arbres d'alignement

Les alignements d'arbres s'étendent sur 9 kilomètres. Ils sont composés majoritairement de platanes, mais aussi d'essences secondaires de charmes, mûriers à feuilles de platanes, tilleuls, albizzias, cerisiers à fleurs et de peupliers.



VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC

VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75



LES
PLUS
BELLES BAIES
DU MONDE